

Pour l'établissement

Réponses apportées

- Veiller à rappeler le périmètre des missions relevant des différents personnels et partager l'information au sein de toutes les équipes
 - Mener une réflexion sur l'organisation de la journée pour veiller au bien-être de tous les personnels (et permettre un temps de pause)
- Sécurité Incendie
- Maintenir les issues de secours dégagées et accessibles.
 - Veiller à laisser les portes de secours non verrouillées
 - Désencombrer le haut des armoires : Il est important de libérer l'espace en haut des armoires pour éviter tout risque d'incendie ou de chute d'objets.
 - Afficher de manière visible les consignes de sécurité incendie et d'évacuation : Ces consignes doivent être placardées à des endroits stratégiques, facilement accessibles à tous, conformément à la réglementation en vigueur.
 - Veiller à laisser les extincteurs accessibles : les extincteurs doivent être visibles, non obstrués et facilement atteignables en cas d'urgence.
 - Veiller à verrouiller les armoires électriques
 - Eviter le stockage de matériaux dans les couloirs d'évacuation

Sécurité

- Désencombrer le haut des armoires : comme pour la sécurité incendie, cela permet d'éviter tout risque lié à la chute

Préconisations transmises à l'IEN

Pour la collectivité de rattachement

<p><u>Sécurité Incendie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la signalisation des extincteurs suivant la réglementation (numéros) : La signalisation doit être conforme aux normes pour garantir une identification claire des dispositifs de lutte contre l'incendie ; - Contrôler si la hauteur d'installation des extincteurs est conforme à la réglementation applicable ; - Installer des barres anti-panique sur les portes de secours donnant sur l'extérieur ; - Vérifier le bon fonctionnement de tous les BAES ; - Veiller à verrouiller les armoires électriques ; - Veiller à transmettre une copie du procès-verbal de la commission de sécurité à l'école conformément à la réglementation. <p><u>Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la rénovation des revêtements des cours. - Veiller à transmettre la fiche récapitulative amiante afin de l'annexer au DUERP conformément à la réglementation ; - Veiller à faire encapsuler les parties du sol abimées s'il y a un risque de présence d'amiante. - Veiller à nettoyer régulièrement les bouches d'aération des VMC afin de garantir son bon fonctionnement. 	<p>Préconisations transmises à la ville</p>
<p>Pour l'IA-DASEN</p>	<p>MUTZIG</p>
<p><u>Conditions de travail</u></p>	
<p>Demander au ministère de créer pour les AESH un statut qui leur permette d'avoir un salaire mensuel d'un fonctionnaire de catégorie B</p>	<p>Cette préconisation relève d'une démarche syndicale. Pour information, le DASEN soulève régulièrement auprès de l'administration centrale la nécessité d'améliorer les conditions de travail des AESH.</p>
<p>Sensibiliser les maires à la nécessité de fournir aux enseignants de maternelle et aux ATSEM du mobilier adapté notamment des tabourets ergonomiques (qui montent et qui descendent et qui ont une assise pour adulte)</p>	<p>La question du mobilier adapté, en particulier des tabourets ergonomiques, peut être portée par les directions d'établissement et faire l'objet d'une concertation avec les municipalités.</p>
<p><u>Formation</u></p>	
<p>Former les directeurs et directrices sur le risque amiante et sur les questions de sécurité</p>	<p>Les directrices et directeurs nouvellement nommé(e)s bénéficient d'un temps de formation avec la conseillère de prévention départementale. Un recrutement chargé de mission "amiante" est en cours".</p>
<p>Former l'équipe pédagogique à bien communiquer avec les parents sur les enjeux des EBEP et du suivi pour leur enfant</p>	<p>Dans le cadre des PAS, une formation sur la communication avec les parents sur les enjeux et suivi de leur enfant va être dispensée. Ces personnes ressources pourront intervenir auprès des équipes pédagogiques en fonction des besoins identifiés.</p>
<p><u>Santé</u></p>	

Prévoir une visite à la médecine de prévention tous les 5 ans pour tous les personnels	L'IEN peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, solliciter la médecine de prévention afin qu'elle se déplace dans l'école et rencontre les personnels confrontés à des situations particulièrement complexes avec les élèves.
Informer les personnels de cette école des différents dispositifs d'aide et de soutien existants (médecine de prévention, psychologue du travail point d'accueil et d'écoute , ...)	La conseillère de prévention départementale va demander à l'assistant de prévention de la circonscription d'intervenir en conseil des maîtres pour présenter à l'équipe les différents dispositifs d'aide et de soutien existants au sein de l'académie. Le guide santé sécurité au travail qui présente les différents dispositifs d'aide a été envoyé à tous les agents de l'académie le 22 septembre 2025.
Financer des bouchons d'oreille moulés réduisant le bruit pour les enseignantes et les AESH qui en feraient la demande	Toute situation qui justifierait le port de bouchons d'oreille moulés doit pouvoir être examinée par la médecine de prévention et doit donc faire l'objet d'une saisine de celle-ci.
<u>Inclusion</u>	
Respecter le temps d'accompagnement des élèves à la hauteur des notifications MDPH	L'expérimentation des agents d'accessibilité dans le département est une réponse qui permet d'améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap.